

## **AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

Est donné, par la soussignée, à l’effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 3 septembre 2019, à 19h30, à la salle du conseil au 160 chemin George-Bonnallie, sur les trois demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Autoriser la construction d’un bâtiment accessoire (garage détaché) en cour et marge avant de l’immeuble situé au 248, chemin d’Orford-sur-le-Lac, sur le lot 4 379 880, soit à 4,28 mètres, alors que les bâtiments accessoires ne sont pas autorisés en cour et marge avant, conformément aux articles 5.2.4 et 6.1 du règlement de zonage 2012-08;
2. Régulariser l’implantation d’un bâtiment résidentiel implanté à 0 mètre de la ligne latérale de lot sur l’immeuble situé au 268, rue Principale, sur le lot 4 380 079, alors que le Règlement de zonage 2012-08 édicte une marge de recul latérale minimale de 6 mètres;
3. Autoriser l’implantation d’un bâtiment accessoire en cour et marge avant (remise) de l’immeuble situé au 10, rue des Vosges, sur le lot 2 236 019, alors que les bâtiments accessoires ne sont pas autorisés en cour et marge avant, conformément aux articles 5.2.4 et 6.1 du règlement de zonage 2012-08;

Toute personne désirant des informations sur ces dossiers peut en faire la demande à l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie en communiquant avec l’urbaniste et intervenir auprès du conseil lors de la séance ordinaire du mardi, 3 septembre 2019.

**DONNÉ À EASTMAN, ce 16 août 2019**

**Anne Turcotte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**